	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-251

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction de la signalisation Service action territoriale	N° 2023-251

Convention avec l'EPA pour les travaux de jalonnement de la tête de Pont Saint-Jean rive gauche et à la requalification du Boulevard des Frères Moga dits les "Berges de Garonne" - Proposition - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'EPA est aménageur de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier. A ce titre, il est maître d'ouvrage des travaux d'espaces publics inscrits au programme de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique conformément au protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier signé entre l'EPA et Bordeaux Métropole en date du 10 juillet 2012 et de son avenant n°1 signé en date du 08 Novembre 2016.

Parmi les espaces publics au programme figurent la reconfiguration de la tête de Pont Saint-Jean rive gauche, et le réaménagement des « Berges de Garonne » au moyen de la transformation du boulevard des frères Moga.

Ce boulevard est un axe majeur d'accès à la métropole bordelaise et sa transformation est déjà en partie engagée au travers des opérations initiées pour la création de la tête de pont rive gauche du futur pont Simone Veil. Des opérations préalables de création de carrefours provisoires avaient également été initiés courant 2018 afin de préparer les travaux d'aménagement.

La première phase de travaux d'aménagement a démarré à l'été 2021 par les premières reconfigurations de la tête de Pont rive gauche et par le réaménagement des boulevards entre le Pont Saint-Jean et la Rue de la Seiglière.

Une deuxième phase de travaux, entre la Rue de la Seiglière et le futur Pont Simone Veil démarrera vraisemblablement mi 2023 (calendrier à confirmer).

Les travaux sous Maîtrise d'Ouvrage de Bordeaux Métropole consistent en l'installation d'une signalisation complète de jalonnement routier, y compris massifs de fondations.

Les travaux d'installation de la signalisation de jalonnement routier, y compris réalisation des massifs, sont assurés par Bordeaux Métropole. Ces travaux suivront le rythme d'avancement et les phases de travaux du chantier « Berges de Garonne » :

1. Pendant la phase 1 des travaux d'aménagement des Berges, Bordeaux Métropole :
 - Réalisera les massifs des panneaux de jalonnement de la phase 1 ;
 - Posera du matériel de jalonnement de la phase 1 ;
 - Ajouter ou retirera de mentions sur la phase 2.

2. Pendant la phase 2 des travaux d'aménagement des Berges, Bordeaux Métropole :
 - Pour assurer le maintien des mentions importantes dans le schéma directeur de

jalonement de la Métropole, mettra à disposition des ensembles constitués de poteaux supports d'un ou plusieurs panneaux directionnels (uniquement pour les mentions qui concernent le schéma directeur de la métropole) installés de façon amovibles sur des plots béton pendant la phase de travaux – ces ensembles seront déplacés par les entreprises mandatées par l'EPA en fonction des besoins du chantier. Ils seront restitués à Bordeaux Métropole en fin de chantier ;

- Réalisera des massifs des panneaux de jalonement de la phase 2 ;
- Posera du matériel de jalonement de la phase 2.

3. Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'œuvre d'étude et d'exécution de ses propres travaux. L'EPA assure le financement des travaux de jalonement routier et, à ce titre, assure le remboursement à Bordeaux Métropole des dépenses afférentes aux travaux placés sous sa maîtrise d'ouvrage.

4. **Ces dépenses prévisionnelles sont évaluées à : 154 166,00 € HT, soit 185 000,00 € TTC**, comprend la fourniture et la pose de la phase I et II).

5. Le plan d'aménagement de la phase 2 du projet « Berges de Garonne » n'étant à ce jour pas stabilisé, ce montant est susceptible d'évoluer. L'évolution de ce plan d'aménagement entraînera une modification du projet de jalonement routier. Ces modifications éventuelles seront actées par avenant écrit à la présente convention.

Bordeaux Métropole demandera à EPA le remboursement des frais des travaux de jalonement routier, selon l'échéancier suivant :

- **Acompte** : le financement par l'EPA comprend le versement, après la notification aux deux parties de cette convention signée par ces dernières, de 40 % du montant TTC de la dépense prévisionnelle, soit 74 000 € TTC afin de financer les fournitures.
- **Solde** : après la réception des travaux, la demande de règlement s'effectuera en fonction du coût réel des prestations réalisées, dont le montant exact sera confirmé après les opérations de réception de chacune des deux phases de l'opération de l'aménagement précitées et la fourniture des plans de récolement par Bordeaux Métropole, lors de l'établissement du mémoire récapitulatif l'ensemble des dépenses effectuées par Bordeaux Métropole dans le cadre de cette opération.

Une réunion préparatoire entre Bordeaux Métropole et l'EPA validera le coût réel des prestations réalisées par Bordeaux Métropole.

Les demandes de remboursement s'effectueront par l'émission, par Bordeaux Métropole, de titres de recettes à l'encontre de l'EPA, à déposer sur la plateforme CHORUS.

Les appels de fonds seront effectués en TTC.

Le règlement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception des titres de recettes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L- 5217-2 ;

VU les marchés généraux de voirie et de signalisation routière relatifs aux travaux de signalisation au sol et verticale non lumineuse ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT la réalisation des aménagements de signalisation routière et de sécurité,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le mode de financement par cette convention avec l'EPA des travaux de signalisation de jalonnement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal au chapitre 23, compte 23152, sous fonction 847 pour l'exercice 2023.

Article 4 : d'inscrire les dépenses correspondant au remboursement de l'EPA au budget principal, chapitre 13, compte 1328 fonction 847 pour l'exercice 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	
	Madame Andréa KISS